

Initiatives ministérielles

M. Mayer: Monsieur le Président, le député est un homme cultivé. Il est docteur en médecine vétérinaire et il sait très bien que ses calculs sont tout à fait fantaisistes. Euclide serait absolument étonné d'entendre son raisonnement. Le député donne l'impression que les agriculteurs n'auront jamais à rembourser l'argent. C'est ridicule. Il peut sûrement dire des choses plus sensées.

Les avances versées aux agriculteurs équivalent en fait à une sortie de fonds anticipée. C'est la définition même d'une avance. L'avance est versée en anticipation de la vente d'une récolte déjà recueillie. Après avoir vendu sa récolte, l'agriculteur doit rembourser l'avance. L'avantage pour l'agriculteur, c'est qu'il n'a pas à payer d'intérêts. C'est de cela que nous parlons. Ces intérêts s'élèvent à quelque 25 millions de dollars et varient d'une année à l'autre. Sur les 27 millions actuellement prévus, les deux tiers iront à l'ouest du Canada et le reste aux autres régions du pays pour d'autres récoltes.

Il est donc tout à fait ridicule de parler d'un rapport coûts-avantages. Si les députés d'en face craignent tant que les agriculteurs ne puissent pas obtenir d'avances et que ces fonds ne soient pas injectés dans l'économie, ils n'ont qu'à voter pour le projet de loi. Il pourrait même y avoir encore plus d'argent injecté dans l'économie puisqu'on a haussé les plafonds.

Nous avons dit dès le début—je l'ai répété hier et encore aujourd'hui—que les agriculteurs vont devoir payer de l'intérêt. Je suis d'accord avec les organismes agricoles. Les gens veulent en avoir le plus possible, surtout du gouvernement, mais vient un temps où il faut dire non. C'est ce que nous disons.

Le député a beau débiter toutes sortes de données et prétendre qu'elles signifient quelque chose, j'ai l'impression que lui-même n'en croit rien. Il cite des chiffres à l'appui d'une conclusion sans fondement. Je répète que, si l'opposition se fait tant de souci au sujet des paiements anticipés, elle n'a qu'à laisser passer le projet de loi. Les agriculteurs pourront alors acquitter les intérêts sur ces paiements.

M. Ferguson: Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec le ministre quand il affirme à la Chambre que nous bloquons l'adoption de cette mesure.

Le projet de loi a été déposé à la Chambre le 26 juin. Deux jours après le rappel du Parlement, le 26 septembre, le projet de loi a été débattu, mais le gouvernement a demandé la permission de le retirer, farci de lacunes qu'il était. Cela reflète l'ineptie des ministériels et explique en partie le retard.

Nous avons commencé la deuxième lecture cette semaine, mais voilà que le gouvernement laisse entendre que le Parlement devrait écouter les débats. Il cherche à faire oublier son incompétence—il a été forcé de retirer le projet de loi—et le retard qu'elle a entraîné et qui fait que les agriculteurs attendent encore leur paiements anticipés.

Quoi qu'il en soit, quand il prétend que c'est dû à des compressions budgétaires ou au fait qu'il essaye de faire des épargnes, je me demande si le ministre commenterait le fait que les 27 millions ne sont pas grand chose comparativement aux 3,5 milliards de dollars que le gouvernement va percevoir en taxes sur le tabac et les boissons alcooliques? Vu les revenus considérables qu'il touche grâce à sa taxe sur les produits du tabac d'une part, et sur les grains qui entrent dans la fabrication des boissons alcoolique d'autre part, le gouvernement en retour devrait être tenu, selon moi, de favoriser les agriculteurs qui produisent la matière brut.

Encore une fois, le ministre pourrait-il nous dire, s'il veut vraiment mettre l'argent entre les mains des agriculteurs, s'il accepterait de retirer ce projet de loi, de rétablir la loi antérieure, de signer des accords avec les agriculteurs et de remettre l'argent entre leurs mains, si évidemment il le souhaite?

M. Mayer: Monsieur le Président, j'imagine qu'il est facile de prendre la parole pour faire des déclarations décousues. En déclarant ainsi que le gouvernement perçoit énormément d'argent au moyen de taxes, le député voudrait faire croire, je pense, que le gouvernement ne verse, pour venir en aide aux agriculteurs, que les recettes qu'il perçoit au moyen de la loi précédente, dépourvue d'intérêt. Ce n'est pas vrai, et il le sait.

Jusqu'ici, le gouvernement a beaucoup fait pour venir en aide aux agriculteurs. Au cours de la dernière année civile, si mes souvenirs sont exacts, nous avons dépensé, directement et indirectement, plus de 3 milliards de dollars pour aider les agriculteurs. Par conséquent, nous dépensons des sommes considérables, outre l'intérêt que le gouvernement acquitte pour le compte des agriculteurs en vertu de la Loi sur le paiement anticipé de récoltes et de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.